



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 43939

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la reconnaissance de la maladie du ciment comme maladie professionnelle. Alors que la maladie du ciment est considérée comme professionnelle depuis 1936, les médecins conseils de la Sécurité sociale refusent de la reconnaître comme telle, n'hésitant pas à s'opposer à la position de leur confrères attestant de cette maladie chez un patient. Les conséquences de ce refus sont difficiles pour les personnes malades tant au niveau financier qu'au niveau physique comme cela a été le cas pour la maladie de l'amiante. Il lui demande s'il envisage des mesures visant à faire prendre en compte par les médecins conseils de la Sécurité sociale comme maladie professionnelle la maladie du ciment afin de faire bénéficier les personnes qui en sont atteintes des dispositions médicales et sociales qui sont attachées à cette reconnaissance.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43939

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2004, page 5465